



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°23  
27 juin 2006

## 200 Conseil

### 201 Ecouter, comprendre, agir

- Rencontre avec le Bâtonnier

### 201 Informations

- Organisation des tribunaux
- Enadep
- Permanence Apbf
- Rédacteur unique : prudence

## 202 Europe

- Brève de la semaine
- Appels d'offres

## 202 Agenda

- Tour de Paris du Droit Social
- Liquidation-partage d'un divorce
- 1<sup>er</sup> convention de droit économique

## 205 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Revue de l'UJA
- 7<sup>e</sup> Trophée ACE

## 205 Carnet

- Ordre National du Mérite
- Décès

## 206 Commissions ouvertes

- Réunions du 27 juin au 7 juillet

## 207 Formation continue obligatoire

- Fusions: le régime fiscal des faveurs et agréments

# Le Bulletin

## 100 ans après, les leçons à tirer

### Editorial

Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre

Edgar Demange et Fernand Labori, défenseurs de Dreyfus.

Cent ans après, que peuvent encore nous dire ces avocats et tous ceux qui ont lutté à leurs côtés ? Que l'affaire Dreyfus n'appartient pas au passé. Nous célébrons aujourd'hui l'heureux dénouement de l'Affaire, mais nous savons bien qu'il a été acquis grâce à un extraordinaire concours de forces : une victime qui a fait preuve d'une résistance physique et morale à toute épreuve, une famille à la détermination sans faille, un groupe de fidèles qui a su rallier progressivement à la cause avocats et magistrats, hommes politiques et intellectuels, écrivains et scientifiques. Sans eux, Dreyfus serait mort, sur cette île du Diable dont on ne s'évade pas, pleuré seulement par quelques proches.

C'était il y a un siècle... Mais qui nous dit que cela ne pourrait pas arriver de nouveau demain ? Qui nous dit qu'en ce moment même cela n'arrive pas quelque part, dans notre monde contemporain ? Un innocent victime de préjugés et d'aveuglements, déclaré coupable seulement parce qu'il pourrait l'être, en l'absence de preuves et d'aveu, sur de simples présomptions érigées au rang d'intime conviction...

Nous savons bien que l'erreur judiciaire est une menace permanente pour la justice pénale ; il nous appartient que l'erreur ne dégénère pas en crime. Il y va de notre responsabilité à tous, magistrats, avocats, hommes politiques, intellectuels, journalistes, tous ceux qui participent au débat public et contribuent à former cette redoutable inconnue qui s'appelle l'Opinion.

Avocat et homme politique, Waldeck-Rousseau écrivait : « Oui, l'opinion est mobile ! Oui, elle a des retours soudains et irrésistibles... Et ce qu'elle pardonne le moins, ce sont les fautes qu'elle a commises parce que ses représentants les lui ont laissé commettre. Je ne sais qu'un moyen de ne pas se tromper et de ne pas la tromper, c'est d'écouter, d'abord, sa conscience ; c'est ensuite de lui obéir. »

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre  
du mardi 20 juin 2006

### Visite de M. Robert Badinter

M. Robert Badinter, Sénateur, ancien Président du Conseil Constitutionnel, ancien Ministre de la Justice, était l'invité du Conseil.

Il a exprimé sa joie de se retrouver « en famille » et a évoqué les projets de réformes en cours.

Selon lui, les exigences de la procédure législative parlementaire rendent impossible une réforme structurelle de la procédure pénale et de la justice française à l'automne.

Les réformes de la procédure pénale se sont accélérées à un rythme qu'il estime insupportable en raison, notamment, de l'alternance constatée à chaque législature.

Il considère qu'aujourd'hui, le corps des principes du procès équitable est indiscutable.

Il a évoqué sa visite à Strasbourg le 10 octobre 1981 au cours de laquelle il a levé les réserves de la France pour permettre le contrôle de conformité de notre législation avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cette levée devait entraîner des modifications de texte et l'instauration de principes qui sont désormais acquis et s'imposent aux majorités successives puisque l'on ne peut, en matière législative, déroger aux principes structurels de la CEDH.

Pour réformer la procédure pénale il faut du temps afin de constituer une commission d'experts, écouter les sachants, soumettre le projet au Conseil d'Etat puis commencer le travail parlementaire.

Il convient également d'associer à cette réflexion tous ceux qui mettent en œuvre la loi.

Le nouveau Code Pénal est le résultat



de travaux qui ont commencé en 1982 et se sont poursuivis pendant deux législatures.

Il craint en conséquence qu'à défaut de se donner le temps d'agir en profondeur, il existe un risque de n'aboutir qu'à des « réformettes » sur des points consensuels qui ne souffrent pas de discussion et de renoncer à une grande réforme de la justice qui s'impose. Une telle réforme ne peut être mise en place que dans les trois premières années d'une législature.

Le Conseil a débattu de l'ensemble de ces questions, certains membres estimant qu'il est urgent d'obtenir quelques réformes essentielles tant que l'opinion publique est encore sensibilisée, d'autres considérant qu'une réforme en profondeur demande plus de temps.

M. Badinter a par ailleurs évoqué l'accroissement sans précédent des pouvoirs du Parquet qui, selon lui, n'a pas suscité beaucoup de réactions et il considère qu'une réforme doit également intervenir sur la promotion des magistrats du Parquet et leur discipline afin d'assurer plus de garantie d'indépendance.

L'affaire Outreau a mis en lumière les questions que posent notamment la garde à vue, la détention provisoire, la présomption d'innocence et les témoignages d'enfants.

Selon lui, les avocats doivent s'intéresser à ces différentes questions et spécifiquement à celle de la présence de l'avocat pendant toute la garde à

vue, notamment pendant les auditions étant entendu que la présence de l'avocat n'implique pas nécessairement la communication du dossier au cours de l'enquête.

Il estime que l'institution qui place en détention ne peut être la même que celle qui instruit et que c'est le Ministère Public qui doit demander la mise en détention, le Juge devant statuer en audience publique sur cette question.

Il est favorable à la limitation de la détention provisoire à un an en matière correctionnelle et à 3 ans en matière criminelle.

M. Badinter souhaite par ailleurs à un rééquilibrage entre le Parquet et la Police Judiciaire qui dépend du Ministère de l'Intérieur.

Il appelle les avocats et l'ensemble des personnes concernées à définir un seuil minimum acceptable pour ce qui constituerait une grande réforme.

### Présentation des comptes

Dans le prolongement de l'approbation des comptes de l'Ordre et de la Carpa, les collectifs budgétaires ont été adoptés.

Une publication spéciale et détaillée paraîtra prochainement.

### Honorariat

Ont été admis à l'honorariat :

M. Gérard Protain

M. Gilbert Moulai

M. Robert Rousset

M. Georges Selnet.



Retrouvez tous les numéros du BIM sur notre site Internet [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

## Écouter Comprendre Agir

### Rencontre avec le Bâtonnier

Le Bâtonnier s'est rendu le **mardi 20 juin** à la Maison des arts et métiers où étaient présents près de 170 confrères invités du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il était accompagné de MM. Claude Lazarus et Pierre Chaufour, membres référents, de Cédric Fischer, secrétaire du Conseil, Philippe Lucet, AMCO, secrétaire général de l'Ordre et de Gérard Nicolay, MCO, directeur de l'EFB.

#### Les thèmes abordés ont été :

- le transfert du palais de Justice ;
- le rapprochement avec les juristes d'entreprise ;
- la concurrence des notaires ;
- E-greffe ...

S'agissant de la formation continue obligatoire et de son coût, le Bâtonnier a tenu à rappeler que de nombreuses formations étaient gratuites et qu'il en dispensait d'ailleurs une le lendemain à son cabinet sur le blanchiment.

## Informations

### Organisation des tribunaux

Le tableau de fixation des audiences du Tribunal d'instance du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour le second semestre 2006, est disponible auprès de appariteurs de l'Ordre.

Contact :  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 23

### ENADEP

Un centre de formation ENADEP est ouvert à Evry.

Cette antenne est destinée à tous les salariés des avocats de la région au sens géographique du terme, les salariés

### Rédacteur unique : prudence !

L'avocat peut être le rédacteur unique entre plusieurs parties d'un acte juridique, par exemple, une cession de fonds de commerce.

Certaines règles s'imposent cependant à lui dont le non respect ou l'impossibilité de prouver par écrit qu'elles ont été respectées peut entraîner la mise en jeu de sa responsabilité civile.

Le plus souvent, c'est l'une des parties qui fait accepter par l'autre que son propre avocat soit le rédacteur, et ce dernier pourrait naturellement être tenté de favoriser son client d'origine.

Il doit dès lors préciser à l'autre partie qu'elle peut être conseillée ou assistée d'un autre conseil et être en mesure de le prouver, c'est-à-dire l'écrire.

Il est tenu de veiller à l'équilibre des intérêts de toutes les parties en cause, mais doit également, signaler toute clause dont l'insertion est demandée par une partie, en précisant à l'autre partie, avant qu'elle ne soit acceptée, les dangers et conséquences de l'insertion d'une telle disposition dans l'acte.

Ici encore, il lui appartient de le prouver et donc de l'écrire avant la signature (on pense particulièrement à la clause par laquelle une partie s'engage à faire le nécessaire pour obtenir des substitutions de cautions auprès d'un organisme prêteur... mais même à un déséquilibre flagrant entre les intérêts des parties).

Il convient de ne pas oublier qu'en raison du danger d'une contradiction d'intérêts, s'il peut être établi que l'avocat a volontairement favorisé une partie aux dépens de l'autre, l'assureur de responsabilité civile professionnelle, ultérieurement saisi, ne manquera pas de contester sa garantie à l'avocat fautif sur le fondement non seulement du contrat, mais également de l'article L 113-1 paragraphe 2 du Code des Assurances qui dispose : « Toutefois l'assureur ne répond pas des pertes et dommages provenant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ».

**Bruno Richard, AMCO**

Directeur du Bureau des Assurances  
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98  
E-mail : [brichard@avocatparis.org](mailto:brichard@avocatparis.org)

concernés préférant peut-être suivre leur cours à Evry plutôt qu'à Paris.

Les inscriptions s'effectuent directement auprès du centre de l'ENADEP de Paris, le dossier sera à retirer entre le **1<sup>er</sup> juin et le 30 août 2006**.

Les stagiaires déjà inscrits recevront un dossier de réinscription après le contrôle annuel des connaissances, il n'est donc pas nécessaire d'en faire la demande.

Renseignements et inscriptions : ENADEP  
48, rue de Rivoli - 75004 Paris  
Tél. : 01 48 87 25 85 - Fax : 01 48 87 25 36

### Permanence APBF

L'Association de Prévoyance du Barreau Français (APBF) organisera, dans les locaux de l'Ordre, à compter du **20 juillet, le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois** (sauf en août), une permanence pour informer les avocats sur leurs droits en matière de protection sociale, de 12h à 14h30 sans rendez-vous, et sur rendez-vous après 15h00 auprès de M. Guy Messéan de Sélorges.

M. Guy Messéan de Sélorges  
Tél. : 06 11 81 08 50

## Europe

### Brève de la semaine

#### Responsabilité de l'Etat

La Cour de justice des Communautés européennes a, dans un arrêt rendu le 13 juin dernier, confirmé qu'un Etat membre est responsable des dommages causés à un particulier par une violation manifeste du droit communautaire imputable à une juridiction suprême (Traghetti del Mediterraneo SpA / Repubblica italiana, aff. C- 173/03). L'engagement de la responsabilité de l'Etat ne peut être limité aux seuls cas du dol ou de la faute grave du juge si cette limitation conduit à exclure cette responsabilité dans les cas où une méconnaissance manifeste du droit applicable a été commise.

La responsabilité de l'Etat peut également être engagée lorsque la violation du droit communautaire résulte de l'interprétation des règles de droit ou bien de l'appréciation portée par le juge national sur des faits ou des preuves.

Renseignements : DBF

Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77

E-mail : dbf@dbfbruxelles.com

Site : www.dbfbruxelles.com

### Appels d'offres

#### Asie - Accès à la justice pour les pauvres

Le gouvernement des Philippines a publié, le 13 juin dernier, un avis de marché de services ayant pour objet l'accès à la justice pour les pauvres en Asie du Sud-Est (réf.2006/S 110-117051, JOUE S 110, du 13 juin 2006). Le projet vise en particulier l'amélioration de la connaissance des droits fondamentaux et du système judiciaire par les citoyens et la création d'un environnement propice à la justice et à la police.

Il impliquera, notamment, le développement institutionnel de l'application du droit et la mise en place de réformes juridiques.

Une assistance technique et financière sera fournie par la Commission européenne.

La langue de travail est l'anglais.

Réception des candidatures **avant le 13 juillet 2006.**

#### Moldavie - Simplification et harmonisation des procédures douanières

La Commission européenne a publié, le 9 juin dernier, un avis de marché de services qui s'inscrit dans le cadre de la réforme générale et de la modernisation du Service des Douanes moldave et vise à aligner son organisation et sa réglementation sur l'acquis communautaire et les standards internationaux (réf.2006/S 108-114821, JOUE S 108, du 9 juin 2006). Il s'agira en particulier d'assister le Service des Douanes concernant les déclarations en douane, les droits de propriété intellectuelle liés aux douanes, la législation en matière de règles d'origine et la lutte contre la fraude.

La langue de travail est l'anglais.

Réception des candidatures **avant le 10 juillet 2006.**

#### Niger - Assistance aux petites entreprises et artisans miniers

Le Ministère de l'économie et des finances de la République du Niger a publié, le 9 juin dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la réalisation d'études et la fourniture d'une assistance technique visant la définition et la mise en œuvre du volet « Appui aux petites entreprises et artisans miniers » (réf.2006/S 108-114820, JOUE S 108, du 9 juin 2006). Il s'agira de réaliser une analyse exhaustive des problèmes actuels liés à l'exploitation minière artisanale au Niger (en particulier les aspects réglementaires, fiscaux, légaux, miniers, socioculturels, sanitaires et environnementaux) en vue de proposer des mesures durables.

L'équipe devra comprendre une expertise à court terme incluant,

entre autres experts, un juriste.

Remise des candidatures **avant le 31 juillet 2006.**

Renseignements : DBF

Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77

E-mail : dbf@dbfbruxelles.com

Site : www.dbfbruxelles.com

## Agenda

### Tour de Paris du Droit Social

M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, a mandaté M. Laurent Samama, MCO, pour organiser, en collaboration avec M. François Perreau, Directeur Général de la Gazette du Palais, le «Tour de Paris du droit social» en huit étapes qui se dérouleront au sein de 8 cabinets qui ont accepté d'y participer.


Cette formation gratuite en droit social validera 16 heures. La première étape aura lieu **le jeudi 29 juin de 9h à 11h** au cabinet Freshfields, 2/4 rue Paul Cézanne - 75008 Paris sur le thème « Peut-on encore licencier pour motif économique? »

Inscriptions : Cabinet Freshfields

Tél. : 01 4456 44 56 - Fax : 01 44 56 44 00

E-mail : zuzanna.szmaj@freshfields.com

### Liquidation-partage d'un divorce

 La Confédération Nationale des avocats organise le **mercredi 12 juillet de 18h30 à 20h30**, dans ses locaux, un colloque sur le thème : « liquidation-partage d'un divorce : nouveaux cas pratiques » animé par M. Hugues Letellier, avocat à la Cour.

Paf : 150€ (non membres CNA), 100€ (membres CNA) et 50€ (avocats stagiaires).

Renseignements et inscriptions : CNA

34 rue de Condé - 75006 Paris

Tél. : 01 43 54 65 48 - Fax : 01 43 54 75 09

E-mail : cna-anased@wanadoo.fr





## 2<sup>e</sup> JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu a l'an dernier organisé sur la place Dauphine, devenue pour un jour « Place du Barreau », la journée des associations.

Vous avez été nombreux à venir les rencontrer et avez, vous aussi, contribué à la réussite de cette manifestation dont les mots d'ordre étaient chaleur, gaîté, échanges.

Renouveler l'expérience est apparu évident tant à nous qu'à l'association des riverains qui nous apporte son amical soutien.

Je vous invite donc à venir à nouveau rencontrer les associations et organisations bénévoles de notre Barreau à partir de 11 h.

Venez également participer à la soirée dansante, animée par l'orchestre du Palais, qui se tiendra sur la place dès 21 h.

Je me réjouis à l'idée de vous revoir « Place du Barreau » jeudi 6 juillet.

Yves Repiquet  
Bâtonnier de l'Ordre



# Invitation



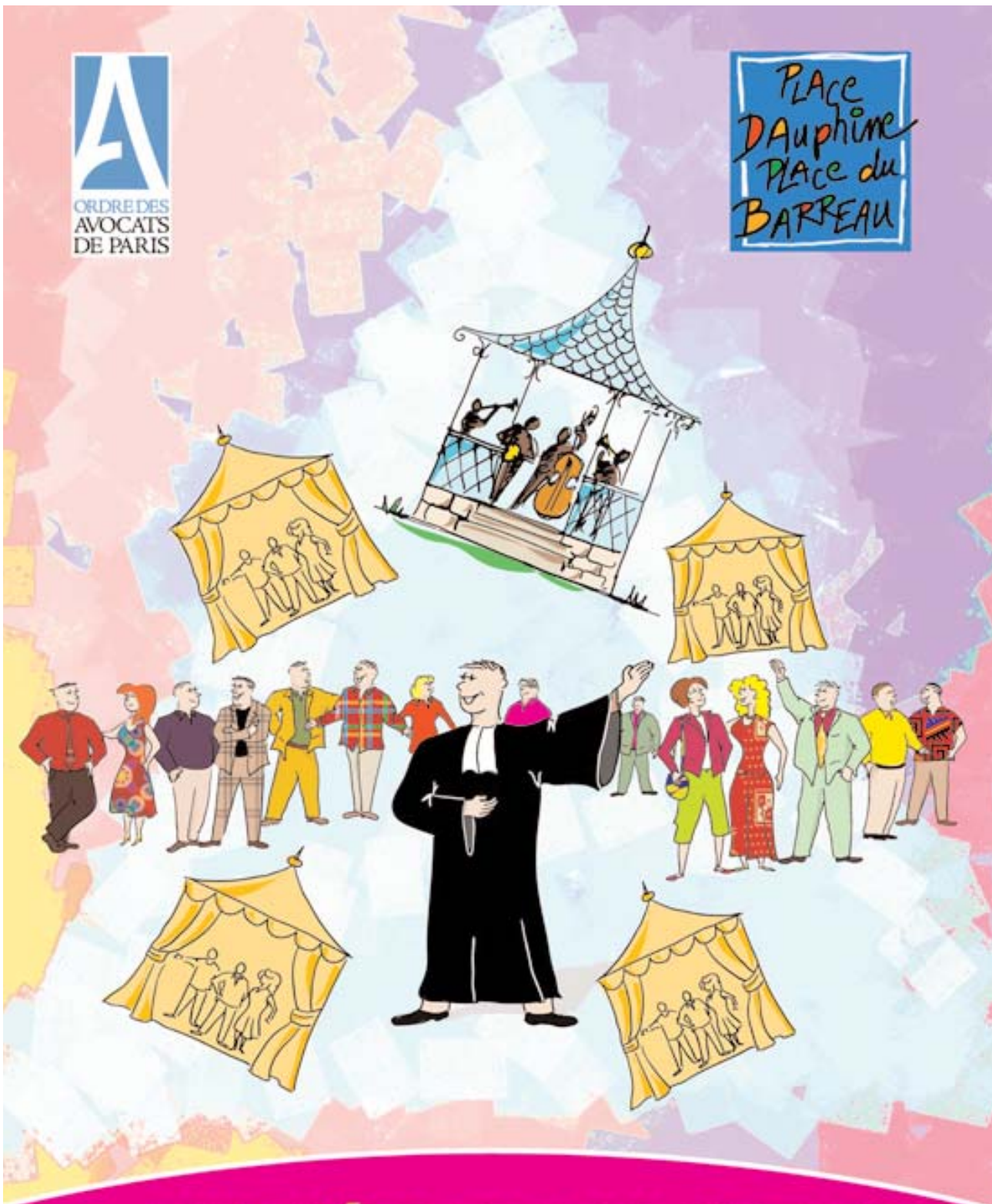
De la part de : *Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre*



## 2<sup>e</sup> JOURNÉE DES ASSOCIATIONS Jeudi 6 juillet 2006

Place Dauphine de 11 h 00 à 23 h 30 • Soirée dansante à partir de 21 h 00

[www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org) • contact : 01 44 32 47 60



# 2<sup>e</sup> JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

## Judi 6 juillet 2006

Place Dauphine de 11 h 00 à 23 h 30 • Soirée dansante à partir de 21 h 00

[www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org) • contact : 01 44 32 47 60

## 1<sup>re</sup> convention de droit économique

L'association des avocats spécialistes en Droit Economique organise la 1<sup>re</sup> convention de droit économique le **mardi 4 juillet à 9h30** au Palais des Congrès de Lille, 1 boulevard des Citées Unies - 59777 Lille.

### Au programme :

- « Actualité du droit européen - libre circulation des services » par M. Dominique Voillemot, Président de la Délégation des Barreaux de France et M. Alain Desmazière de Sechelles, avocat spécialiste en Droit communautaire ;

- « Le droit de la concurrence au service de la stratégie des entreprises » animé par M. Aurélien Condomines, avocat à la Cour, Mme Cécile Plaidy, Solicitor et M. Frédéric Duponchel, Directeur Général d'Accuracy (groupe AON) ;

- « Actualité du droit de la franchise et de la distribution » par Mme Odile Lajoix, avocat à la Cour, et Mme Nicole Van Crombrughe, avocat au Barreau de Bruxelles ;

- « Actualité de l'action de groupe des consommateurs » par M. François-Xavier Mattéoli, Président de la Commission Règles et Usages du CNB, M. Michel Crochart, avocat spécialiste en Droit Économique et Mme Isabelle Faujour, Directrice adjointe au niveau national de Que Choisir.

*Les avocats du Barreau de Paris pourront valider 6 heures de formation (attestation délivrée par le CRFPA du Nord Ouest).*

### Renseignements et inscriptions :

Tél. : 01 70 71 53 80  
E-mail : legiteam@free.fr  
Site : www.salonjuridique.com

## Le Bulletin sur internet

Chaque lundi, en avant-première, retrouvez le Bulletin du Barreau de Paris sur le site : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

## Vie du Palais

### Concours de la Conférence

La dernière séance du 1<sup>er</sup> tour du Concours de la Conférence aura lieu **mardi 27 juin à 19h30** à la Bibliothèque de l'Ordre.

### Sujets :

- « Le Tribunal est-il une surface de réparation? »

- « Faut-il supprimer la dernière séance? »

### Rapporteur :

M. Alexandre Limbour, 3<sup>e</sup> secrétaire

### Renseignements :

M. Benoît Deniau, 11<sup>e</sup> secrétaire  
Tél. : 01 53 70 10 40  
Fax : 01 53 70 10 41  
E-mail : benoit.deniau@bdf.net

### Revue de l'UJA

L'Union des jeunes avocats de Paris présente sa revue 2006, intitulée : « Les révoltés du ClémentSot », du **mardi 27 juin au vendredi 30 juin**, au Théâtre Dejazel - 41, boulevard du Temple (Paris 3<sup>e</sup>).

Billets selon catégories : 45/35/20€ - Adhérents de l'UJA : 40/30/15€

### Location et réservation :

UJA - Tél. : 01 43 25 58 11  
Théâtre Dejazel - Tél. : 01 48 87 52 55

### 7<sup>e</sup> Trophée ACE

Le 7<sup>e</sup> Trophée du « Meilleur Jeune Avocat Conseil d'Entreprises » organisé par l'ACE en partenariat avec l'UIA, s'est déroulé le **lundi 19 juin** à la Maison du Barreau en présence de MM. Jean-Yves Mercier, Président de l'ACE, Mary-Daphné Fishelson, représentant l'UIA, et Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre.

Pour cette septième édition, les candidats sélectionnés sur dossier ont présenté un exposé sur « La loyauté et

la société (dirigeants, actionnaires, salariés, tiers) » devant un jury présidé par M. Philippe Merle, Professeur de droit des affaires à l'Université Paris II (Panthéon Assas), et composé de M. Jean-Jacques Caussein AMCO, avocat à la Cour, Mme Mary-Daphné Fishelson, AMCO, avocat à la Cour, M. Jean-Yves Mercier, avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, M. Maximilien Jazani, avocat à la Cour, M. Philippe Raybaud, avocat à la Cour, gagnant 2004, M. Etienne Mathey, avocat à la Cour, gagnant 2005.

Le premier prix a été attribué à M. Charles de Crevoisier du Barreau des Hauts-de-Seine, le second à Mme Laetitia Mergui, avocat à la Cour.

## Carnet

### Ordre national du Mérite

M. Alain-Victor Marchand, avocat à la Cour a été nommé dans l'ordre national du Mérite, au grade de chevalier.

*Le Bâtonnier et le Conseil lui adressent toutes leurs félicitations.*

### Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

M. Dominic Mc Cluskey, avocat à la Cour, survenu le 1<sup>er</sup> juin à l'âge de 67 ans,

Mme Mireille Gros-Fréaud, avocat à la Cour, doyen de l'Ordre, survenu le 22 juin à l'âge de 99 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil adressent à leur famille leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Emmanuelle Defosse



## Commissions ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,  
il convient désormais de s'inscrire par email :

[commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

### Commission Internationale - Groupe OHADA

Responsable : Mme Frédérique Chiffot Bourgeois  
Mardi 27 juin de 17h30 à 19h30, salle du Pont Neuf

### Commission de droit de la Propriété Intellectuelle

Responsable : Mme Fabienne Fajgenbaum  
Mercredi 28 juin à 18h30, Bibliothèque de l'Ordre  
Thème : « Identités numériques et identification des délinquants »  
Intervenants : Mme Fabienne Fajgenbaum, responsable de la Commission, M. Olivier Iteanu, avocat à la Cour et M. David Benichou, Magistrat et Juge d'Instruction au Pôle Financier du TGI de Paris, chargé des affaires de Technologies de l'information en 2005-2006.

### Commission de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Péricaud  
Sous-commission Responsabilité, Assurance des Constructeurs  
Responsable : M. Michel Vauthier  
Jeudi 29 juin à 18h, salle du Barreau  
Thème : « L'agence qualité construction : connaître et réduire les sinistres »  
Intervenant : M. Marc Ducourneau, Directeur de l'agence Qualité Construction.

### Commission ouverte de Droit International

Responsable : Bâtonnier Bernard Vatier  
Lundi 3 juillet à 9h, salle du Barreau

### Commission ouverte de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Péricaud  
Sous-commission des Baux d'habitation et professionnels  
Responsable : M. Vincent Canu  
Lundi 3 juillet à 18h, salle du Barreau  
Thèmes : « La loi du 13 juin 2006 relative au nouveau droit de préemption du locataire d'habitation », « Le point sur les locations meublées », « La loi E.N.L (engagement

national pour le logement) », « Revue de Jurisprudence ».  
Intervenants : M. Bertrand Raclet, M. Philippe Pelletier (sous réserve), M. Vincent Canu.

### Commission générale de Droit Commercial et Economique

Responsable : M. Bernard Lagarde  
Commission de droit bancaire, animée par Mme Bénédicte Bury, organise un cycle de réunions sur « l'incidence des réformes sur la pratique du droit bancaire »

Mercredi 5 juillet de 18h à 20h, salle du Pont Neuf.

Thème : « L'incidence de la réforme du droit des sûretés ».  
Intervenants : M. David Robine, Maître de conférences à l'Université de Rouen et Mme Bénédicte Bury, avocat à la Cour.

### Commission Ouverte de Droit Social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Mme Véronique Tuffal-Nerson, et M. Paul Bouaziz  
Conférence débat

Jeudi 6 juillet de 18h à 20h, Bibliothèque de l'Ordre.

Thème : « De la rédaction et de la lecture des arrêts de la Cour de Cassation »

Intervenant : M. Yves Chagny, Conseil Doyen à la Cour de Cassation.

### Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérard Bigle  
Vendredi 7 juillet à 9h30, Auditorium de la Maison du Barreau

Thème : « Le Web 2.0 : Liberté, égalité, responsabilité »  
Intervenants : Mme Anne Salzer et M. Laurent Caron, avocats à la Cour.

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

Email : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Si vous souhaitez recevoir ou repiquer les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !





# Formation Continue Obligatoire



Direction de la  
formation continue

**Dernier rappel:** Les confrères qui ont participé à des colloques, conférences, séminaires de formation continue réalisés par des organismes extérieurs à l'EFB doivent impérativement adresser leurs attestations individuelles à - ODA - l'EFB - Direction Formation Continue - 63 rue de Charenton - 75012 Paris - Ceux qui ont été intervenants à ces formations ou ceux qui ont publiés des écrits juridiques doivent fournir des attestations identiques.

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Structures d'exercice des cabinets d'avocats Niveau 2	Mercredi 28 juin de 9 h à 18 h Maison du Barreau ANNULEE ET REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE	Vie professionnelle en partenariat avec LAMY, ANAAFA - J.J. Daigre
Droit de l'environnement : installations classées, sites et sols pollués Niveau 2	Mercredi 28 juin de 9 h à 18 h EFB - Tarif : 80 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	Droit de l'environnement P. Savin
Personnalités Pathologiques : réponses pratiques Niveau 2	Judi 29 juin de 14 h à 18 h Bibliothèque de l'Ordre - Tarif : 80 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	Droit de la Famille M. Laroque
Legal english terminology of business Formations Niveau 2	Vendredi 30 juin de 10 h à 15 h 15 EFB - Tarif : 100 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	Terminologie Juridique anglaise - W. Yeago
Cours d'introduction à la terminologie du droit de common law Niveau 2	Les 30 juin et 17 juillet de 10 h à 15 h 15 EFB - Tarif : 100 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	Terminologie Juridique anglaise - W. Yeago
Réforme du code de la procédure : décret du 28 décembre 2005 Niveau 2	Mardi 4 juillet de 17 h 30 à 20 h Maison du Barreau - Tarif : 30 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	en partenariat avec Droit et Procédure J-L Bigot
La dématérialisation des échanges Niveau 2	Judi 6 juillet de 9 h 30 à 12 h 30 EFB - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J-F Forgeron P. Beder
Introduction à la Terminologie du droit de common law « Employment and labor law » Niveau 2	Lundi 10 juillet de 18 h 30 à 20 h 30 EFB - Tarif : 50 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	Terminologie Juridique anglaise - W. Yeago
Fusions : Le régime fiscal des faveurs et agréments Niveau 2	Lundi 11 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 Maison du Barreau - Tarif : 80 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	D. Villemot C. Menard
« Contacter en ligne » Niveau 2	Lundi 25 septembre de 14 h 30 à 18 h 30 Maison du Barreau - Tarif : 80 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	en partenariat avec l'association IDEE et la CCIP
Les 30 ans de la loi ICPE Niveau 2	Mardi 17 octobre de 9 h à 17 h 15 Maison du Barreau - Tarif : 150 € programme sur le site EFB : <a href="http://www.efb-paris.avocat.fr">www.efb-paris.avocat.fr</a>	J.P Boivin

modalités d'inscription : voir ci-contre



L'EFB organise un colloque sur le thème  
**« Fusions : le régime fiscal  
des faveurs et agréments »**

le lundi 11 septembre de 14 h 30 à 17 h 30  
à la Maison du Barreau

Colloque

## Au programme

- « Les différents types d'agréments : obtention du régime des faveurs ou transfert des déficits » ;
- « Agréments et directive communautaire sur les fusions » ;
- « La doctrine actuelle du bureau des agréments » ;
- « Perspectives d'évolution ».

## Intervenants

- Mme Dominique Villemot, avocat à la Cour, membre de l'alliance fiscale, Président du groupe IAS/Fiscalité du CNC ;
- M. Charles Ménard, Direction générale des impôts, Bureau des agréments.

## Renseignements et Inscriptions

EFB - Direction de la Formation Continue  
63 rue de Charenton - 75012 Paris  
Tél. : 01 43 43 78 37 / 38  
Site : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr)  
(rubriques formation et formation continue)



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

### COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Désormais nous disposons d'un site internet : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr)  
(rubrique formation puis programmes détaillés)

#### Pour les inscriptions payantes

connectez vous sur le site de l'EFB, imprimez le formulaire d'inscription et retournez-le accompagné du règlement.

#### Pour les formations en cabinet

vous avez la possibilité de vous inscrire par email : [ifc-cab@efb-paris.avocat.fr](mailto:ifc-cab@efb-paris.avocat.fr)

## Confirmation des formations

Vous recevrez une confirmation d'inscription par email, alors pensez à noter votre email sur le bulletin d'inscription, l'équipe de la formation continue vous souhaite une bonne formation !